
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 juillet 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1153

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 juillet 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.004, 20.010, 30.002, 30.003 et 40.004 et en y ajoutant l'article 20.022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2017 et l'hiver 2018 (CE13 1835), pour une somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1174512001

CE17 1155

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Les entreprises électriques L.M. inc. pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville (CE14 1851), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 81 434,46 \$, taxes incluses,
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174512002

CE17 1156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation des contrats octroyés, aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (CE13 1802) et (CG13 0473), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme de 482 553,72 \$, taxes incluses;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 1 - Est	290 378,85 \$
Ascenseur Innovatec inc.	Lot # 2 – Ouest	137 911,44 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée	Lot # 5 – SPVM	54 263,43 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1174512003

CE17 1157

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation du contrat accordé à Les produits énergétiques GAL inc. pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville (CE13 1836), pour la période débutant le du 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 86 518,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174512004

CE17 1158

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Entreprises L.M., pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux (CG14 0572), pour la période débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 34 219,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174512005

CE17 1159

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre avec Le Groupe J.S.V.inc., pour une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque Walter (CE15 2321);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1175331002

CE17 1160

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre avec Le Groupe J.S.V.inc., pour une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils divers de différentes marques (CE16 0295);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1175331003

CE17 1161

Vu la résolution CA17 08 0388 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E (Projet résidentiel Bois-Franc), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-021;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux (entente-cadre 1186516);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174378021

CE17 1162

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Aménatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement du bassin du parc Jarry, pour une somme maximale de 390 138,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16081 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1171701002

CE17 1163

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Environnement Viridis inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme de 159 470,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16008 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite convention pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177526017

CE17 1164

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'accord de développement entre la Ville, la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière inc. relativement à la modernisation et au développement du site de la Maison de Radio-Canada, délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par la rue Wolfe, à l'est par l'avenue Papineau et au sud par l'avenue Viger, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel entrera en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes : soit, i) à sa signature par les parties ou, ii) lorsque la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière inc. deviendront propriétaires du site visé.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1172931006

CE17 1165

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles pour l'utilisation ou l'intégration d'éléments textuels, visuels et audiovisuels créés par le Centre d'histoire de Montréal et/ou diffusés, dans le cadre de l'exposition « Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960 » afin d'élaborer un parcours historique numérique dans le Quartier des spectacles;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la culture, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 3- d'accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$, plus les taxes applicables provenant du Partenariat du Quartier des spectacles;
- 4- d'autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1173673001

CE17 1166

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de protocole d'entente de confidentialité réciproque entre la Ville et Les Fermes Lufa inc. dans le cadre du projet du Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et l'inclusion d'un volet agriculture urbaine sur le toit.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175268001

CE17 1167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915, Sainte-Catherine Est Limitée, à des fins d'entrepôt, un espace d'une superficie de 1 141,78 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 2925, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 7 ans 9 mois, à compter du 1^{er} octobre 2017, pour un loyer total de 766 741,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la Culture pour un montant de 20 385,08 \$ et vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour un montant de 1 913,95 \$;

- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant récurrent de 21 330,12 \$ pour les années 2018 à 2021, pour un montant de 22 136,26 \$ pour 2022, pour un montant de 24 554,71 \$ pour 2023 et 2024 et pour un montant de 12 277,35 \$ pour 2025;
- 4- d'autoriser la dépense de 697 355,11 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée;
- 5- d'autoriser la dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, en incidence;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1174069012

CE17 1168

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation d'une exposition, de conférences et la création d'un document audio-visuel pour l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », tenu à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'arrondissement de Verdun, du 8 juin au 3 septembre 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1173643003

CE17 1169

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet et période	Montant
AlterGo	Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM) - 1 ^{er} avril au 31 mars 2018	50 000 \$
Espace Multisoleil	Objectif intégration loisir - 27 janvier au 12 mai 2017	8 000 \$

- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1171643001

CE17 1170

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, pour la tenue en mars 2018, du premier Colloque québécois sur le Trouble d'accumulation compulsive (TAC);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice par intérim de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1170498002

CE17 1171

Le maire, M. Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15917;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176859005

CE17 1172

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner, sous réserve de l'adoption de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (Projet de loi 137), le projet d'entente intitulée « Entente visée à l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (la « Loi sur le REM ») » entre CDPQ Infra inc. et la Ville de Montréal relativement au projet du REM.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177698001

CE17 1173

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 131 500 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du startup de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177511001

CE17 1174

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'intérêt visant la requalification de la Solitude Notre-Dame, ancien lieu de ressourcement des Sœurs de Sainte-Croix, situé au 21 253, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et compris dans les limites du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1175209001

CE17 1175

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une contribution financière de 19 400 \$ de la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal pour permettre au Planétarium Rio Tinto Alcan d'offrir des animations sur l'éclipse de Soleil le 21 août 2017 dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1172912003

CE17 1176

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus de 3 112,68 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » du programme « Une école montréalaise pour tous » (1 121,01 \$, taxes incluses) et de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 991,67 \$, taxes incluses) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire »;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent et d'autoriser le Centre d'histoire de Montréal du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1173673005

CE17 1177

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une contribution de 25 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation d'un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1173815001

CE17 1178

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 119 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications, afin de permettre la création de trois postes temporaires, soit deux postes d'agent de bureau à la Section Info-travaux et un poste de chargé de rédaction et de diffusion à la Division partenaires d'affaires en communication – A à la Direction partenaires d'affaires en communication et ce, en date du 5 juin 2017;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des communications d'un montant de 212 500 \$ par année pour 2018 et les années subséquentes jusqu'à ce que le système AGIR puisse prendre la relève des activités réalisées par les ressources demandées.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1171539003

CE17 1179

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour de l'action en dommages et travaux additionnels intentée par 9052-1170 Québec inc., faisant affaire sous la dénomination sociale Le Groupe Vespo, pour la somme de 1 366 509,01 \$ taxes incluses, en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'approuver une dépense additionnelle de 783 116,93 \$ en regard des travaux du contrat 9628 (CG09 0211);
- 3 - d'autoriser le Directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint à signer les quittances mutuelles pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Beaudin le chèque suivant:
 - 1 366 509,01 \$ représentant le capital, les taxes, les intérêts et frais de justice à l'ordre de *Philippe Canning en fidéicommiss*;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1176250003

CE17 1180

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le désistement de l'action en recouvrement de taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre le Centre communautaire vertical (C.M.M. :616-000-311);
- 2 - de radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 17 829,21 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 290627-81 (exercices 2013 et 2014/mod 05);
- 3 - d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1176440002

CE17 1181

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à prendre action en justice contre Les consultants S.M. inc. en conséquence des erreurs et omissions que comportent les plans et devis préparés par cette firme pour le projet de remplacement de l'autoroute Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1173219006

CE17 1182

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 150 \$ relative au déplacement de Mme Mary Deros, conseillère associée au maire, afin de prendre part au Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique à Québec, le 18 juillet 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1176847001

CE17 1183

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 7 de l'article 185 du *Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi* (RCG 10-009), l'ordonnance numéro 3 jointe au dossier décisionnel relative à l'apparence extérieure des véhicules.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177215003

CE17 1184

Vu la résolution CA17 22 0211 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel relative à l'autorisation de garde de 5 poules pour le bâtiment situé au 2146, place de Dublin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176347014

CE17 1185

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1171233002

CE17 1186

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement de concordance 2217-53 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 8 mai 2017 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1171013002

CE17 1187

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la promotion de Mme Simonetta Barth au grade de directeur adjoint à titre de chef de la Direction des opérations, dans la classe salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$) à compter du 11 septembre 2017, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177701001

CE17 1188

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport final du Sommet #jeunesse375MTL réalisé dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1176368005

Levée de la séance à 9 h 35

70.001

Les résolutions CE17 1153 à CE17 1188 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville